

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE NEUF MARS (09/03/2023)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 03 mars, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS : 23

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. DUPARC Robert, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRESENTES : 9

Mme Danièle SCHATTEL (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Danièle PUCHOUAU (PAPUGA) (représentée par Monsieur Pierre PUCHOUAU), M. Michel ALBERGUCCI (représenté par Monsieur Guy LOURMEDE), Mme Reine-Claude ORTALO (représentée par Monsieur Romain LOPEZ), M. Frédéric GENRIES (représenté par Madame Jessie COTINET), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Jean-Claude LORENZO (représenté par Monsieur Robert DUPARC), M. Ignace VELA (représenté par Monsieur Franck BOUSQUET), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par Madame Marie CAVALIE), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIT EXCUSEE : 1

Mme DESCAMPS Marie-Line, **Conseillère Municipale**.

Monsieur Jean-Christophe THIERS est nommé secrétaire de séance.

20 – 09 mars 2023

20. *Approbation de la convention « Dispositif Passerelle » entre les crèches et l'école privée de Moissac*

Rapporteur : Madame GAYET.

Vu la délibération n° 2019/59-60 du conseil d'administration du CCAS du 17 septembre 2019 portant approbation de la convention « dispositif Passerelle » CCAS / CAF/ Ecole Sainte Famille Jeanne d'Arc,

Vu le Projet Educatif Territorial (PEDT) 2021-2024,

Vu le « Plan maternelle » de janvier 2023 dans le Bulletin officiel de l'Education Nationale qui insiste sur la nécessité de renforcer « la continuité » entre « les deux temps du développement de l'enfant », de 0 à 3 ans, puis de 3 à 6 ans,

Vu la circulaire maternelle 2023 qui appelle à la mobilisation de toute la chaîne éducative pour garantir l'excellence des professionnels,

Considérant qu'il convient d'établir une convention à intervenir entre la commune de Moissac et le groupe scolaire de la Sainte Famille pour la mise en place de visites de la future école des enfants accueillis dans les structures petite enfance (crèches),

Considérant que ces visites visent à :

- Aider les enfants à se préparer dans les lieux de l'école et à identifier les adultes de l'école,
- Organiser avec un soin particulier la transition entre le scolaire et le périscolaire,
- Adapter les activités aux besoins des jeunes enfants ;

Considérant que la présente convention est établie pour une durée de trois ans, soit pour les années scolaires 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025.

Considérant la nécessité de signer ladite convention.

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE les termes de la convention « Dispositif Passerelle »,

AUTORISE Monsieur le Maire à revêtir de sa signature ladite convention.

Pour copie conforme
Moissac, le 13 mars 2023

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Jean-Christophe THIERS